

Mise en œuvre des priorités des NU sur le terrain

Gestion des requêtes des médias

Atelier avec l'équipe pays des NU (UNCT), les Chefs des Bureaux régionaux, les chefs de section et les coordinateurs des bureaux 27-28 juin 2013 - Sebroko, Unity Hall

Gestion des requêtes des médias

- **Gestion efficace de la communication et des requêtes des médias**
- **Quand et comment assurer la couverture médiatique des événements pertinents sur le terrain**
- **Rôle du Porte-parole de l'ONU CI et des CB/OC**
- **Traiter avec les médias en période de crise**

Gestion de la communication et des médias

Environnement médiatique

- L'histoire démontre à souhait le pouvoir destructeur de la désinformation et de la manipulation des médias par les parties en conflits
- L'information crédible et fiable peut être rare dans des contextes de conflit ou post conflit
- L'indépendance des médias – ou de médias non partisans – est rare dans de tels contextes
- Les journalistes peuvent avoir des approches biaisées dans les reportages, ou faire l'objet d'intimidation les poussant à l'auto censure
- La recherche par les journalistes de sources d'information indépendantes peut les exposer à la persécution/ menaces

Gestion de la communication et des médias

Environnement de la communication

- Evolution du contexte du partage de l'information et de la communication combinant une approche traditionnelle et une approche nouvelle
- Présence pénétrante de la communication digitale : médias en ligne , médias sociaux, webcams, téléphone portable, approche multimédia, podcasting, blogs, vidéo conférences...
- Ce contexte influe sur la vitesse de transmission du message et sur la réaction/ feedback des audiences
- Usage exponentiel avec un effet démultiplicateur de l'information
- Présence de non professionnels dans le journalisme
- Problème/question fondamentale de la fiabilité de l'info

Suivre les procédures de DPKO (SOP) en matière d'information publique et respecter les canaux officiels de la Mission à travers le bureau du porte-parole et PIO

Quand Couvrir les activités sur le terrain ?

Dans cadre du mandat de l'ONUCI, des priorités des NU et du "Mission Implementation Plan", les activités à couvrir doivent contribuer à

- Compréhension accrue des Résolutions du Conseil de Sécurité sur la Côte d'Ivoire et du rôle de chaque acteur
- Protection des Civils
- Appui à l'Etat de droit et à la restauration de l'autorité de l'Etat
- Promotion du respect des droits de l'Homme et de la justice sociale
- Dialogues et débats sur les causes profondes de la crise – à tous les niveaux
- Soutien au processus de réconciliation nationale/cohésion sociale, prévention, gestion et règlement de conflits
- Renforcement de la confiance entre les acteurs clefs et l'inclusivité (politique)
- Accroissement d'informations fiables sur le processus de paix
- Contribution à un environnement apaisé
- Contribution à une atmosphère propice à la sécurité à la paix – DDR/RSS

Comment couvrir les activités ?

Carte des Bureaux PIO et couverture



- Vos **OUTILS** et **MOYENS** sont :
- **ONU CI fm** qui couvre près de 80% du pays et 29 localités
- **PIO** avec 20 Bureaux de terrain - Conseils et support en coordination avec le PIO d'Abidjan



Role du porte-parole de l'ONUCI

- Le/la porte-parole travaille étroitement avec le Chef de la Mission pour **refléter de manière fiable les priorités de la Mission et ses objectifs**
- Il/elle **conseille le Chef de la Mission** en matière de relations publiques et de relations avec les media
- Il/elle **accorde des interview et fait des briefing de la presse**
- Elle/il **facilite le travail quotidien des journalistes qui couvrent les activités de la Mission**

Rôle du porte-parole de l'ONUCI et des OC/CB

- **Le porte-parole de la Mission est le point focal de l'ensemble des relations avec les médias, nationaux et internationaux**
- Elle/il est **relation constante avec toutes les composantes de la Mission** afin d'obtenir des **informations fiables et actualisées sur les activités de la Mission et les priorités**
- Il/Elle produit **des communiqués de presse** et fournit des information au public et aux bureaux des NU
- Il/elle fait les **déclarations officielles au nom de la Mission**
- Elle/il organise les rencontres entre les représentants des médias et les hauts-fonctionnaires de la Mission

Rôle du porte-parole de l'ONUCI et des OC/CB

- **Développer un esprit de coopération et d'échanges d'informations avec les OC**
- D'établir un mécanisme de partage d'information régulier (rapports quotidiens) pour assurer une information complète du porte-parole/bureaux PIO et des derniers développements sur le terrain ex : *Niégré, Mont Peko*
- **Le porte-parole s'assure que la ligne média/les déclarations et positions de la direction de la Mission sur les questions clefs sont partagées avec les OC afin qu'elles soient prises en compte et répercutées dans les interactions avec les partenaires locaux**

Parler aux médias

- Le/la porte-parole de la Mission peut se faire assister par des personnes choisies dans certaines composantes de la Mission avec une expertise : **porte-parole militaire (questions militaires), porte-parole de la police civile (questions sur la police).**
- **Conformément aux procédures**, un membre de la Mission ou un militaire peut s'adresser aux médias sur des questions liées à son travail à condition que le/la porte-parole de la Mission, le porte-parole militaire soient informés et aient approuvé la démarche.
- Exemple : *Un chauffeur peut parler de conduite mais pas de mines-antipersonnel ni de la position officielle de la Mission*
- Se rappeler : **pas de déclaration privée aux médias - *no off the records statements with the Media***

Traiter avec les médias en temps de crise

- En temps de crise, la **cellule de gestion de crise** de la Mission est activée et **PIO fait partie de cette cellule** (SOP)
- En période de crise, seul le porte-parole est autorisé à s'adresser aux médias, après l'accord du Chef de la Mission
- Il est important de rappeler aux **membres du personnel qu'ils ne sont pas autorisés à parler aux médias**
- Lorsqu'un personnel des NU est témoin, il doit être protégé des médias à moins qu'il n'y ait une raison – *cas de force majeure* – de le mettre en relation avec les médias, en coordination avec le bureau du porte-parole : *pour dissiper les rumeurs et contrer la désinformation*
- En cas de prise d'otages, de décès, d'accident touchant le personnel des NU, **il est interdit de fournir des noms aux médias**, avant d'être absolument sûr que la famille, les proches sont informés.

**MERCI POUR
VOTRE
ATTENTION**

